L'ABEILLE.

PAR BILLITT, MAGNE & CIE.
No. 91, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 | pour 6 mois
Do TROIS FOIS PAR SEMAINE.$10 | pour 6 mois

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 1er. SEPTEMBRE 1842.

Jours de publication de l'Abeille:
MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
WINFIELD SCOTT.

BULLETIN.

Quand nous désespérions dans notre dernier numéro de l'adoption d'un bill de Tarif, nous ne pouvions guère nous attendre au mouvement qui s'est opéré le 22 du mois dans la Chambre des Représentans: la séance de ce jour a été une contredit l'une des plus vives, des plus animées, des plus intéressantes, qu'on puisse imaginer; non pas à cause des traits d'éloquence qu'on y a fait—c'est à prime vit bien a parlé—mais par la façon dont les votes se sont prononcés: le scrutin, qu'on nous pesse l'expression, le scrutin a eu quelque chose de dramatique! A l'ouverture de la séance un autre whig de la Pennsylvanie, M. McKennan, propose presque à l'improviste de substituer à un bill de régularisation des droits alors en discussion, le bill même qui vient d'être repoussé par le Président, en y supprimant toutes les 3e et 4e section relative à l'acte de distribution, ainsi que les droits sur le thé et le café. Cette proposition pas est accueillie tout d'abord par 99 oui contre 67 non; et le bill est immédiatement renvoyé à un comité, que fait son rapport séance tenante. Le rapport qui conclut à l'adoption, est adopté par 105 contre 102; c'était de bon augure; on procède aussitôt au scrutin définitif; cette épreuve suivie avec une véritable anxiété par toute la Chambre donne 101 voix pour et 101 voix contre le bill! Ce résultat tout-à-fait inattendu cause une vive sensation: le sort du bill se trouve à la merci de l'orateur; celui-ci vote, et vote dans la négative! Le bill est rejeté. Mais aussitôt une demande de réconsidération s'élève, elle est soutenue, et le scrutin donne 106 oui contre 98 non. Le bill revient à l'examen; puis il est remis aux voix pour être enregistré. 103 voix se prononcent en sa faveur, 102 le repoussent: mais l'orateur est appelé à émettre son vote; ce vote est négatif. Il y a donc égalité de voix! Le bill est donc encore une fois perdu! Par bonheur une réclamation s'élève: un représentant du Kentucky, M. Andrews, n'a pas voté; il n'était pas dans la salle lorsque son nom a été appelé; il veut néanmoins exercer son droit. Cet incident fait naître une assez longue discussion qui se termine enfin par une décision favorable au réclamant: il vote aussitôt dans l'affirmative. M. Stanley vote également dans le même sens. L'enregistrement est donc décidé par 103 voix contre 103; enfin l'adoption définitive est proposée, et le vote donne encore 105 oui, 103 non!

Certes si jamais lutte fut serrée, vive, acharnée, c'est celle dont nous venons de donner un aperçu; elle fait honneur aux combattans de toutes les nuances qui y ont pris part; ils ont fait preuve d'énergie et de constance; mais c'est aux whigs surtout que revient l'honneur du triomphe. Sur les 105 noms inscrits en faveur du Bill, 75 à 80 sont whigs; les autres appartiennent à des locofocos qui représentent des districts vivement intéressés au système de protection. Il est à remarquer que presque toute la Pennsylvanie et quelques représentans du Kentucky, M. Andrews, rang des whigs qui ont voté pour le bill. Il faut compter les Représentans de la Nouvelle Angleterre et des Etats du centre; ceux qui ont voté contre et qui sont au nombre d'environ 25, appartiennent principalement à la Caroline du Nord, à la Georgie, au Maryland, à la Virginie, au Kentucky et au Tennessee. Les uns se sont opposés au bill pour ne pas abandonner le principe de distribution; ce sont les représentans des deux derniers états que nous avons cités; les autres, notamment les représentans de la Georgie, par suite de leur constante hostilité envers un système protecteur.

Le sénat va sans doute s'occuper immédiatement du nouveau bill et l'adopter sans difficulté; s'il en est ainsi, que fera M. Tyler? Certes si nous consultons son dernier veto, il donnera immédiatement son assentiment à cette mesure contre laquelle il n'avait qu'un seul grief, le maintien de la distribution; mais "les destins et les flots sont changeants" moins encore que les *abstractions virginiennes*: qui sait si quelque nouveau caprice n'aura pas saisi le capitaine Tyler?

—Nous n'avons rien de nouveau sur le traité. Peut-être ne devons-nous pas public lorsque la ratification de l'Angleterre sera connue, en attendant les suppositions vont toujours leur train. Le *Sun* de Baltimore prétend que, par ce traité, l'Angleterre abandonne à tout jamais le droit de visite, les Etats-Unis en retour s'engagent à entretenir sur les côtes d'Afrique une escadre de 80 canons, destinée à veiller à la suppression de la traite. Quoiqu'il en soit la majorité qui prononçée dans le sénat en faveur de la ratification nous porte à croire que les intérêts de l'Union se trouvent pleinement garantis par le traité: 39 sénateurs ont voté la ratification, neuf seulement l'ont combattue; ces dernières sont MM. Benton, Bagby, Buchanan, Allen, Conrad, Linn, Sturgeon, Smith du Connecticut et Williams, tous locofocos, excepté M. Conrad.

—Les élections de l'Indiana sont presque entièrement connues, elles ne sont pas défavorables aux whigs. Sur 150 membres dont se compose la législature, 75 sont whigs et 71 locofocos; les autres dont on attend encore les retours, étaient représentés en dernier par un whig et trois locofocos; s'ils le sont de la même façon cette année, les whigs auront la majorité.—Dans l'Iowa, les locofocos conserveront la supériorité, mais les whigs ont fait de notables progrès. Ce territoire, à l'heure qu'il est, peut prétendre à devenir un Etat; mais la population ne semble pas encore disposée à se créer une constitution.

☞ La pluie a manqué hier au-delà de Charleston.

LE SCHISME.—Toutes les pièces de la discussion engagée entre l'Evêque et les Marguilliers, ont été réunies en une brochure qui sera mise en vente samedi à midi, au bureau de cette feuille et chez les libraires français. Nous n'avons pas besoin de recommander cette publication à nos lecteurs: elle est d'un intérêt vraiment plus vif que l'élection prochaine des Marguilliers doit donner une solution à la question qui s'y trouve traitée.

☞ Nous avons reçu, à propos de la discussion qui se poursuit à l'égard de la nomination de Prêtre-Curé, des communications [illegible] ne pouvons pas en publier [illegible] nous ne connaissons aucun correspondans anonymes, que, surtout dans une question de ce genre, il ne nous est pas possible de mettre dans nos colonnes des écrits [illegible] signés et réservés qu'ils soient.

FIEVRE JAUNE.—Durant ces derniers jours il a été même à l'hospice de charité des malades de la fièvre jaune. Un homme est mort de cette maladie durant cette période.

☞ Nos journaux français, venus par [illegible] ne nous ont été apportés que par la malle de vendredi, tandis qu'ils devaient dû nous arriver par celle de dimanche. Heureusement notre correspondance a supplée cette lacune, le *Siècle* et les *Débats* que nous avons sous les yeux, ne contiennent rien qu'il nous faillecitier sur le champ, nous nous en tenons pour aujourd'hui à la "*Petite Chronique*" que l'on trouvera plus loin.

Le conseil de ville de St. Louis (Mis), passant dernièrement une ordonnance pour réclamer plusieurs rues nouvelles dans la partie Nord de la ville, une de ces rues avait reçu le nom de "*true Tyler*," lorsque M. McGunnegle fit la motion de rayer le nom de "Tyler," et d'y substituer celui de "Harrison." Cette motion fut adoptée à l'unanimité.

Il est arrivé à New le 23 de ce mois, douze cents passagers venant de différentes parts de l'Europe.

EXTERIEUR.

TEXAS.

Nous avons reçu par la goélette Lelia, capitaine Conway, des journaux d'outre-mer. Les dernières dates de Galveston sont du 18 du mois courant.

Les Texiens se disposent à faire face à l'invasion des Mexicains. Le colonel Cook ayant sous ses ordres 1000 volontaires se tient prêt à marcher au premier ordre qui lui sera expédié. Le capitaine Allen est à Galveston, il vient de recevoir des Etats-Unis un grand assortiment de provisions qui seront rangées à la compagnie qui se forme en ce moment à la ville; ce, pour la défense des frontières de l'ouest dont les citoyens sont sous armés et se tiennent prêts à faire une vigoureuse défense.

Le bill pour le rachat des prisonniers de Santa Fé a été envoyé à la signature du président. Ce dernier est autorisé à vendre pour $100,000 de terres publiques et à employer le montant au rachat des prisonniers.

M. P. Edmunds, ancien conseil à la Nouvelle Orléans, a été nommé collecteur du port de Galveston.

Il n'y avait pas du tout de farine à Galveston à l'arrivée de la goélette Henry Clay.

La ration de la nouvelle récolte se ramasse avec activité, on compte qu'elle s'élèvera cette année à 900,000 balles.

Les affaires de l'échiquier prennent faveur, les journaux du [illegible] 60 cents.

MEXIQUE.

La goélette Wm. Penn, capitaine Rogers, partie de hier matin, a apporté des nouvelles de Tampico. Il y a fait de grands préparatifs pour l'invasion du Texas. Les forces de la marine ont été augmentées, plusieurs celles des troupes de terre: chaque citoyen veut contribuer à cette guerre. Il en lève des [illegible] et des contributions pour subvenir aux frais qu'occasionneront cette campagne.

Nous [illegible] *Chronicle Republican* du 24 sont:

M. John [illegible], auteur de dépêches de Mexico au gouvernement des Etats-Unis, est arrivé en ville sur la voie du lac [illegible] et Pontchartrain; il est parti de Vera Cruz le 27. Ces dépêches, à ce que nous avons appris, ont rapport à nos difficultés avec le Mexique. Elles ont soulevé une grande excitation parmi les [illegible]. Une proclamation avait été émise [illegible] le départ de M. D. Cette proclamation était [illegible] en termes très violens, elle engageait les citoyens [illegible] à ne pas résister aux agressions des Etats-Unis [illegible] les Américains de Texas, ordonnait à [illegible] d'avilement que le Mexique [illegible] la religion, piller les églises, et violer [illegible] et les filles.

Deux jours [illegible] le départ de M. D. Beauregard avait donné [illegible], il a été remplacé par M. Alatan, ministre [illegible] des relations intérieures.

Le général [illegible] a reçu l'ordre de Santa-Anna de se transporter sur les frontières du Texas; plusieurs officiers [illegible] ordonnés de l'accompagner dans cette expédition ont été mis en prison.

M. Thompson, ministre des Etats-Unis, chargé de suivre les négociations relatives aux prisonniers de Santa Fé, n'a pas encore été mis en [illegible] par les officiers du gouvernement Mexicain.

On trouvera sur la page anglaise la liste des bâtimens destinés pour ce port.

PETITE CHRONIQUE.

Paris, 1er. août 1842.

Les journaux vous auront donné les détails de la tentative des restes du Duc d'Orléans à Dreux. Nous qui a eu lieu le 30 juillet dernier; mais les récits qu'ils ont donnés, quelque détaillés et quelqu'intéressans qu'ils soient, n'auront pu vous offrir qu'une faible idée de la grandeur de cette cérémonie funèbre et de l'impression de recueillement douloureux qu'elle a produite sur la population de Paris et des environs, accourue depuis le matin pour y assister.

Il est impossible de dire combien était navrante la vue de ce char funèbre parcourant le même chemin que suivit, il y a cinq ans, la voiture dans laquelle fait son entrée à Paris une princesse qui voyait s'ouvrir devant elle un avenir si tôt et si affreusement brisé. Au onzième anniversaire de la révolution de juillet, aux fêtes qui, chaque année, viennent rappeler ces grandes et nationales journées, se trouvait subitement hier un jour de deuil et de larmes. Un chargé immense dont les longues fibres doublaient celles des soldats compagnons d'armes à Anvers et aux Portes de Fer, du prince dont ils accompagnaient les restes, mêlait ses chants religieux aux sourds roulemens des tambours voilés. Il y avait là quelque chose de bien douloureusement triste, et nous ne connaissons rien de déchirant que le tableau d'un autre cortége sans programme, de cette bière sur laquelle, le 13 juillet, était porté le corps inanimé d'un jeune homme appelé à une des plus nobles couronnes du monde, et qui suivaient à pied, au milieu d'une foule consternée, un enfant en pleurs, une mère sanglotant, et toute une famille royale noyée de larmes.

Les décorations de l'église Notre Dame sont de la plus grande beauté; le portail est remarquable; mais l'intérieur surtout a un caractère frappant de magnificence et de simplicité.

"L'immense vaisseau de la nef, depuis la voûte jusqu'au dessus des tribunes, est entièrement revêtu d'une tenture noire, contournée d'une frise d'ornemens byzantins en broderies d'argent; les tribunes sont tapissées intérieurement de drap noir; les ogives en sont relevées. Des lampes sépulcrales, en argent délicatest toutes les tribunes. Les bas-côtés, disposés en gradins, éclairés et tendus de la même manière que les tribunes, sont rehaussés d'une riche frise en broderies d'argent. La partie supérieure du chœur est décorée comme la nef; les tribunes du chœur portent des tapisseries d'étoffe noire, semées d'étoiles, de croix grecques et de chiffres. Une mosaïque éclatante de broderies, une frise en style pareil, et 90 lampes d'argent pareraient le maître-autel au devant de la croix du fond.

"Des bannières appendues dans les entrecolonnes portent dans un écusson les noms d'Orx, Cobbilh, Bidache, Doudra, Milah, les Bibans, où le prince qui fut si cher à l'armée combattit à la tête de nos soldats.

"Au centre appelé la croix de l'église, s'élève un soubassement de 50 pieds sur chaque face entouré de quatorze cariatides d'argent; ces statues colossales portent l'urne funéraire dans laquelle repose le cercueil. Un immense baldaquin, de 106 pieds d'élévation, en velours doublé d'hermine et brodé, descend de la voûte sur les bas côtés du catafalque. Les courtines de velours sont relevées aux piliers de la croix par des trophées de drapeaux tricolores. Un immense drapeau noir surmonte le dais du catafalque, et porte inscrit le nom de Mascara.

"L'éclairage est éblouissant. Plus de 200 lampes et lustres, 150 candélabres, et 300 chandeliers d'église, 1800 cierges ou lampes allumés dans le chœur portent le nombre des feux allumés dans l'intérieur à environ 2000."

Vous pouvez juger par ces quelques détails du spectacle imposant que présentera le service funèbre qui doit être célébré le 3 août. Un service d'honneur à lieu pendant tout le temps de l'exposition: la garde se compose d'un bataillon de la garde nationale avec le drapeau de la légion; d'un régiment d'infanterie de ligne (deux bataillons), commandé par un colonel, ayant son drapeau et sa musique, de deux escadrons de cavalerie, et d'une batterie d'artillerie. Ces troupes sont relevées toutes les douze heures.

La garde du corps est confiée à un officier général ou supérieur de la maison du roi ou de celle des princes, et à quatre colonels ou lieutenans-colonels fournis: un par la garde nationale, un par la marine, et deux par l'armée de terre de toutes les armes, infanterie, cavalerie, artillerie, génie et états-majors de la garnison de Paris.

Ces colonels ou lieutenans-colonels se tiennent aux quatre coins du sarcophage. Ils seront relevés toutes les six heures par un nombre égal d'officiers de leurs armes jusqu'au départ du corps pour Dreux.

Ce départ aura lieu dans trois jours.

Les moindres détails relatifs au prince dont on pleure la mort, sont précieusement recueillis par les journaux dynastiques, aussi *les débats* n'ont-ils pas oublié de recueillir le fait suivant cité par le correspondant de Nuremberg:

"Le duc d'Orléans, qui vient de périr d'une manière si déplorable, fut baptisé dans la chapelle de St. Pierre du palais Nuovo, de Palerme, qui sert maintenant de chapelle sépulchrale, et où avait été béni le mariage de Louis-Philippe, roi des Français, avec la princesse Marie-Amélie. Cette chapelle a été construite en 1170, et, si l'on en croit la tradition, sur l'emplacement même d'une maison dans laquelle saint Pierre aurait logé pendant son voyage de Jérusalem à Rome. A un moment où l'archevêque de Palerme allait verser l'eau baptismale sur le front de l'enfant, il dit aux assistans: "C'est peut-être un futur roi de France que je baptise aujourd'hui." A cela le marquis de Gargallo qui, au nom de la ville de Palerme, tenait le jeune prince sur les fonts, répondit au prélat: "Que Dieu veuille que cela soit ainsi!

"Depuis son avènement au trône, le roi Louis-Philippe n'a pas oublié la chapelle de St. Pierre, et dernièrement encore le prince de Joinville a offert à cette chapelle, au nom de son auguste père, un magnifique ostensoir en argent garni de topazes."

—La quinzaine s'est ressentie de l'abattement universel qui a suivi la perte inopinée du prince royal; Paris a offert pour quelques instans le spectacle d'une ville dont toutes les joies sont paralysées. Les théâtres voyaient peu de fait relâche, les fêtes de juillet ont été suspendues par ordonnance. Les diligences seules ont regorgé, les membres de la chambre avaient comprit le besoin de se rendre à leur poste; ils vont être appelés à résoudre la question vitale de la régence. En attendant, les salons ont épousé la teinte morne de la ville; ils sont crêpés de noir de la tête aux pieds; on y entend à peine le son d'un piano.

Les conversations et les plaisirs de Paris ont fait place aux idées sérieuses; on relit Bossuet, on songe à la mort devant cette vie si courte et si brusquement tranchée. Beaucoup de ces lecteurs qui trouvent moyen de raffiner sur tout, même sur leur émotion, ont reproché aux journaux de n'avoir pas raconté d'une façon dramatique et saisissante cette mort du prince royal. Le meilleur récit n'était-il pas celui du *Moniteur*, et les faits en pareils cas ne parlent-ils pas plus haut que les phrases? Lisez dans Bossuet-Sisson la mort du régent, celle d'Henriette d'Angleterre dans Bossuet: leur douleur est un éclair; il n'y a là ni broderie ni emphase. Nombre de gens vont se faire aujourd'hui biographes de son altesse. Quel déluge demain, de pages sérieuses n'a-t-on pas droit d'attendre? La vie de M. le duc d'Orléans fut noble et simple; les prôneurs et les enthousiastes à tant la ligne ne lui ajouteront rien. Cette façon hâtive d'écrire une histoire en est du reste la plus amère censure. Mais la spéculation est toujours là, et l'on n'eut ouvert cet tout ce qui vit et qui meurt. La meilleure biographie du prince royal sera son cercueil à Notre-Dame; là du moins tout y rappellera ses actions sans les commenter.

La lithographie ne pouvait demeurer en arrière des biographes en vogue. La chambre où le duc d'Orléans a rendu le dernier soupir, cette misérable chambre où il se fait soit la veille un commerce d'épicerie, et dont les cloisons chétives tremblent à cette heure sous les pas de curieux, a été reproduite sur la pierre avec une triste fidélité, en attendant que les peintres de salon prochain en fixent quelque autre sur leurs toiles de dimensions. C'est là un des plus crèves privilèges de la peinture que cette faculté rapide d'éternaiser ainsi la douleur; ses lithographies parviennent à Neuilly, n'aviez-vous elles pas bien des blessures! Lorsque Madame, la duchesse de Berry, perdit son mari par un coup si affreux et si fatal, elle demeura du boulevart St. Martin crut bien faire en lui envoyant la scène déplorable qui s'était passée au foyer de l'Opéra, l'auguste veuve se trouva mal lorsqu'elle déploya ce papier. Nous ne voulons pas, à coup sûr, porter atteinte à une branche d'industrie et de commerce, mais nous déplorons cet abus de crayon dans de pareilles circonstances.

Vis-à-vis des deuils de cour, des deuils réels, de ceux que l'étiquette prescrit aux personnes qui approchaient le prince, vous avez déjà la contrefaçon de ces symboles de tristesse: beaucoup d'hommes sérieux affectent de porter le habit en noir, afin de se donner de l'importance et de paraître plus sensibles que le reste de la cour de Neuilly. La livrée du deuil devient ainsi pour de certaines gens une sorte de prospectus dont le bon sens parisien fait heureusement justice. Les femmes surtout abusent singulièrement du deuil; pour quelques-unes, il devient même un prétexte.

—Où allez-vous donc? demandait un mari à sa femme en voyant qu'elle faisait attiser ses chevaux pour se rendre de la campagne à Paris.

—Commander une robe de deuil, monsieur; n'avez-vous pas vu Mme. la baronne de.... vêtue de noir, tant elle est peu que le faste honneur à vos opinions? J'ai commandé des robes au magasin de la Paix, et vous en recevrez demain les mémoires.

L'époux complaisant reçut en effet le mémoire; mais il fut bien surpris, trois jours après, de voir son cocher et ses deux domestiques vêtus de noir. Mme. de B. avait fait prendre le deuil à toute sa maison.

Pour en finir avec le deuil, je vous citerai un mot *légitimiste* qui prouve que les douleurs profondes et sincères des nobles hôtes de Neuilly n'ont pas calmé l'esprit de parti dans le [illegible] alinée. Le [illegible] un des plus [illegible] de la branche aînée, [illegible] rencontré en jouer dernière le marquis d'en Mme. [illegible] de C.... lui demanda [illegible] "Mais, je pense, répondit aussitôt le noble [illegible] de la branche aînée ne saurait [illegible] porter le deuil de M. le duc d'Orléans [illegible] même que le père et la famille de [illegible] Charles X."

L'abondance des matières [illegible] deux publications, le [illegible] que MM. les Marguilliers [illegible] document d'ailleurs [illegible] nous est été impossible de [illegible] lecteurs trouveront la fin de cette lettre dans notre numéro de samedi prochain.

NOUVELLE-ORLEANS, le 31 Août 1842.

Monsieur le Editeur,

Ci-joints est une copie d'une lettre de Mr. l'abbé Andouze, que nous vous prions d'insérer dans votre journal; elle nous a été transmise par M. W. F. C. Duplessis, qui nous l'a communiquée avec pleine autorité dela publier si nous le jugions convenable. Mr. Andouze soulevant un coin du voile des intrigues qui ont précédé à la nomination de M. Etienne Rousselon à la cure de la Cathédrale de la Nouvelle Orléans, et désirant, comme nous le faisons, que toutes les particularités de cette nomination soient connues du public à la veille de l'élection des Marguilliers, nous lui soumettons ce document sans aucun commentaire. Nous sommes respectueusement,

Vos obéissants serviteurs,

MARGUILLIERS.

LETTRE DE M. L'ABBÉ ANDUZE A M. WM. F. C. DUPLESSIS, PRESIDENT DES MARGUILLIERS.

NILE-ORLEANS.

Mon cher Monsieur et ami,

Puis-je l'honneur de vous écrire une fort longue lettre, doublement une feuille de preuves, appuyées sur des documents irréfutables, pour vous mettre à même de réduire les calomnies les plus atroces, que la malveillance, que la crédulité propage et dont je suis en ce moment le cible.

Il [illegible] vous dire que j'ai envoyé à Monseigneur l'Evêque [illegible] 12 pages, dans lesquelles je fais un [illegible] de ma conduite, et de ma [illegible] dont je donne franchement [illegible] sur les événemens passés tout en lui avouant [illegible] de la religion dans ce pays; [illegible] copie a été lue au Dr. J. Labatut qui [illegible] lu ou chargé de la remettre au [illegible].

Il me semble que ces démarches de [illegible] provocation que j'ai faite d'en venir aux preuves [illegible] accusations portées contre moi, auraient dû inspirer quelque prudence, à la malice même la plus envenimée: il n'en a pourtant rien été, le même système se continue toujours, et le mensonge le plus impudent et le plus audacieux exploite toujours la bonne foi et la crédulité publique.

Je ne répèterai point ici ce que j'ai déjà dit dans ma lettre du ..... sur la conduite que j'ai tenue depuis 22 ans que j'ai reçu l'ordination, comme prêtre de la Louisiane, des mains de Mgr. Dubourg. Vous savez aussi les raisons qui me forcèrent d'accepter la place de prédicateur de la Cathédrale, place que je suis bien loin d'avoir sollicitée, ni même désirée: je vous prie de faire connaître à ceux qui cherchent la vérité, les circonstances de cette affaire qui accompagnèrent cette nomination, et de me défendre contre la calomnie d'ambition à laquelle ne croient pas ceux mêmes qui m'en accusent.

Je vous déclare donc que c'est avec la plus grande répugnance, et la douleur la plus profonde, que je viens aujourd'hui faire l'historique de ce qui s'est passé depuis la maladie de M. Moni jusqu'à présent. Je ne suis poussé par aucun sentiment de haine, j'aime mieux être calomnié que d'avoir à me reprocher d'avoir calomnié les autres, mais comme ici il ne s'agit que de faits je ne dois d'intentions j'entre en matière sans autre préambule.

A peine M. Moni comprit-il que son séjour à la Mobile serait plus long qu'il ne l'avait cru, qu'il m'écrivit lettre sur lettre, pour me prier de le *remplacer à la Cathédrale de la N.-Orléans dans tout ce qui concernait son ministère* (vous trouverez la lettre qui concerne cette affaire dans mon bureau.) Je ne pouvais jamais accéder à sa demande, tant je savais la tâche difficile—enfin M. Moni s'adressa directement à l'Evêque (la copie de la lettre de M. Moni à Mgr. est entre les mains de M. Mansoni à la Mobile) et Mgr. m'envoya sa nomination en forme, comme remplaçant M. Moni, pendant le mauvais état de la santé de celui-ci. (Ce document en latin se trouve dans mon bureau, tiroir No. 1.) Je regardai cette nouvelle charge comme un fardeau. M. Rousselon vint me faire le reproche de ce que j'avais laissé passer 30 heures, sans aller remercier l'Evêque; je pensais encore refuser absolument (je donnerai les raisons dans d'autres temps) enfin, je me décidai à accepter, résolu d'agir avec tant de prudence, que je défie encore aucun des prêtres de la Cathédrale de dire avoir reçu de moi, ni ordre ni conseil, directement ou indirectement, pendant mon court exercice.

Lorsque M. Rufino vint me demander s'il devait m'ouvrir un compte de Cassiel, je lui répondis qu'il je remplaçais M. Moni comme son ami, et que le Cassiel que je serais servait porté à son compte, tant que durerait sa maladie.

Enfin M. Portier m'ayant écrit une lettre fort alarmante, sur la santé de notre pauvre curé, et quelques amis me faisant l'observation que je le remplacerais après sa mort, comme je le remplaçais durant sa maladie, je répondis *bien sincèrement* que j'étais loin d'entretenir, un pareil désir, que je n'avais pas la notre prétention de pouvoir remplacer M. Moni, et que j'avais trop d'expérience pour ne pas comprendre combien la chose était difficile si elle n'était impossible. Cette conversation en toute autre à pru près dans les mêmes termes, mais toujours dans le même esprit, je l'ai tenue avec tous mes amis, je crois entre autres que M. Louis Pilié pourra en se la rappeler.

Enfin la funeste nouvelle de la mort de M. Moni me fut apportée par M. Caretta, lorsque nous entretenions la flatteuse espérance qu'il nous serait conservé. M. Gardiel était avec moi dans ma chambre, et M. Caretta pourra témoigner de l'impression que j'éprouvai au moment où je reçus cette fatale communication. Vous savez vous même, mon cher Monsieur, que ce fut à moi que tous les amis de feu Monsieur Moni vinrent faire leur compliment de condoléance.

Enfin les marguilliers me firent l'honneur de me nommer d'un comité pour conduire les tristes funérailles de leur Curé, je m'en acquittai de mon mieux, mais que de bainer je soulevai! dès lors il ne s'agissait plus que de me faire quitter le poste; on s'en vanta publiquement, et M. Gomez Sabatier à Pensacola, vint répéter ce qu'on a dit devant eux, et ce qu'on leur en a dit à eux mêmes. Il y a là une horrible histoire. Je me tairai. Mon devoir est de me justifier et non d'accuser qui que ce soit. Si je suis un jour forcé de publier un mémoire justificatif je produirai bien d'autres faits et d'autres preuves, et je mettrai en regard ceux qui ne rougissent point aujourd'hui de jouer le rôle infâme de sycophantes.

Veuillez maintenant à des faits plus sérieux.

1o. Je défie qui que ce soit de soutenir et de prouver, que j'ai jamais manifesté le moindre désir d'être Curé de la N. Orléans.

2o. Je déclare devant Dieu n'avoir jamais directement ni indirectement, autorisé aucune démarche à cet effet.

3o. Je n'ai jamais sollicité aucun de MM. les Marguilliers.

4o. Il y a plus des trois quarts des Marguilliers à qui je n'ai point adressé la parole depuis la maladie de M. Moni.

5o. Lorsque quelques M. rguilliers, et je crois que je ne pourrais en compter que deux, se sont rendus chez moi, cela n'a été que pour y rencontrer soit M. Wm. Duplessis, ou M. H. Davis, l'un mon élève dans l'année 1830 et l'autre mon ami intime depuis 22 ans. Je déclare en outre que ni à l'un ni à l'autre de ces deux amis, je n'ai jamais exprimé le moindre désir d'être Curé de la N. Orléans, qu'ils ne m'ont jamais offert leurs services, &c. &c. &c., et qu'il n'a jamais été question d'aucune affaire de ce genre entre nous. M. H. Davis n'a pas même assisté aux séances des Marguilliers qui ont eu lieu depuis la nomination de M. Etienne Rousselon.

Je déclare en outre que lorsque (le soir même des funérailles de M. Moni) M. Joseph Génois me dit que l'intention des Marguilliers était d'aller en corps voir l'Evêque, *de lui recommander quelqu'un*, comprenant quelle était l'intention de ces bons messieurs, je leur dirai de n'en rien faire, je me servis des expressions les plus fortes pour les empêcher de faire cette démarche, les assurant que je n'accepterais jamais une place qui pourrait être accordée à la faveur, et leur déclarant que je regarderais une nomination ainsi faite comme nulle. Leur dissant aussi *qu'un prêtre qui accepterait une nomination Laïque serait excommunié par le fait* (ipso facto) MM. Etn. Lambre et Joseph Génois pourraient se rappeler cette conversation et me rendre témoignage.

Le lendemain de la mort de M. Moni, j'écrivis à Mgr. une lettre dans laquelle je mécusais de ce qu'une indisposition m'empêchait d'aller lui présenter mes hommages en personne, je lui demandais de nouvelles instructions, j'ai gardé copie de cette lettre.

Monseigneur me répondit: au moment où je reçus votre lettre, mon domestique allait vous porter l'inclose qui contient les instructions que vous *désirez savoir*, ouvrez la lettre et j'y trouvai ces mots: ayant réfléchi devant Dieu sur le choix d'un successeur au Curé que nous avons enterré hier, j'ai nommé M. Etienne Rousselon. Ce choix vous convient, &c. &c. &c. En effet, ce choix me surprit, je croyais, ou que la Curé me serait offerte, ou ce que j'aurais préféré que M. Manheut serait nommé; je le parle sans déguisement, et ceux qui me connaissent savent bien, que j'aurais pu avoir quelque chose de mieux que la Cure de la N. Orléans si j'avais eu l'ambition qu'on me prête.

Enfin M. Rousselon vint me voir, et s'informer de l'effet qu'avait fait sur moi la lettre de l'Evêque. Je me plaignis sincèrement de la manière dont Monseigneur m'avait fait cette communication, je lui avouai franchement que je croyais que ce poste était dû à M. Manheut, ou qu'il aurait dû m'être offert; que Monseigneur aurait du au moins me prévenir de ses intentions, me consulter, etc., enfin je lui avouai que je le plaignais et que sa position était fâcheuse etc.; que si j'avais eu quelque ambition j'aurais pu faire cette communication. Vous savez vous même, mon cher Monsieur, que ce fut à moi que tous les amis de feu Monsieur Moni vinrent faire leur compliment de condoléance.

Enfin les marguilliers me firent l'honneur de me nommer d'un comité pour conduire les tristes funérailles de leur Curé, je m'en acquittai de mon mieux, mais que de bainer je soulevai! dès lors il ne s'agissait plus que de me faire quitter le poste; on s'en vanta publiquement, et M. Gomez Sabatier à Pensacola vint répéter ce qu'on a dit devant eux, et ce qu'on leur en a dit à eux mêmes. Il y a là une horrible histoire. Je me tairai. Mon devoir est de me justifier et non d'accuser qui que ce soit. Si je suis un jour forcé de publier un mémoire justificatif je produirai bien d'autres faits et d'autres preuves, et je mettrai en regard ceux qui ne rougissent point aujourd'hui de jouer le rôle infâme de sycophantes.

Veuillez maintenant à des faits plus sérieux.

1o. Je défie qui que ce soit de soutenir et de prouver, que j'ai jamais manifesté le moindre désir d'être Curé de la N. Orléans.

2o. Je déclare devant Dieu n'avoir jamais directement ni indirectement, autorisé aucune démarche à cet effet.

3o. Je n'ai jamais sollicité aucun de MM. les Marguilliers.

4o. Il y a plus des trois quarts des Marguilliers à qui je n'ai point adressé la parole depuis la maladie de M. Moni.

5o. Lorsque quelques M. rguilliers, et je crois que je ne pourrais en compter que deux, se sont rendus chez moi, cela n'a été que pour y rencontrer soit M. Wm. Duplessis, ou M. H. Davis, l'un mon élève dans l'année 1830 et l'autre mon ami intime depuis 22 ans. Je déclare en outre que ni à l'un ni à l'autre de ces deux amis, je n'ai jamais exprimé le moindre désir d'être Curé de la N. Orléans, qu'ils ne m'ont jamais offert leurs services, &c. &c. &c., et qu'il n'a jamais été question d'aucune affaire de ce genre entre nous. M. H. Davis n'a pas même assisté aux séances des Marguilliers qui ont eu lieu depuis la nomination de M. Etienne Rousselon.

Je déclare en outre que lorsque (le soir même des funérailles de M. Moni) M. Joseph Génois me dit que l'intention des Marguilliers était d'aller en corps voir l'Evêque, *de lui recommander quelqu'un*, comprenant quelle était l'intention de ces bons messieurs, je leur dirai de n'en rien faire, je me servis des expressions les plus fortes pour les empêcher de faire cette démarche, les assurant que je n'accepterais jamais une place qui pourrait être accordée à la faveur, et leur déclarant que je regarderais une nomination ainsi faite comme nulle. Leur disant aussi *qu'un prêtre qui accepterait une nomination Laïque serait excommunié par le fait* (ipso facto) MM. Etn. Lambre et Joseph Génois pourraient se rappeler cette conversation et me rendre témoignage.

Le lendemain de la mort de M. Moni, j'écrivis à Mgr. une lettre dans laquelle je mécusais de ce qu'une indisposition m'empêchait d'aller lui présenter mes hommages en personne, je lui demandais de nouvelles instructions, j'ai gardé copie de cette lettre.

Monseigneur me répondit: au moment où je reçus votre lettre, mon domestique allait vous porter l'inclose qui contient les instructions que vous *désirez savoir*, ouvrez la lettre et j'y trouvai ces mots: ayant réfléchi devant Dieu sur le choix d'un successeur au Curé que nous avons enterré hier, j'ai nommé M. Etienne Rousselon. Ce choix vous convient, &c. &c. &c. En effet, ce choix me surprit, je croyais, ou que la Curé me serait offerte, ou ce que j'aurais préféré que M. Manheut serait nommé; je le parle sans déguisement, et ceux qui me connaissent savent bien, que j'aurais pu avoir quelque chose de mieux que la Cure de la N. Orléans si j'avais eu l'ambition qu'on me prête.

Enfin M. Rousselon vint me voir, et s'informer de l'effet qu'avait fait sur moi la lettre de l'Evêque. Je me plaignis sincèrement de la manière dont Monseigneur m'avait fait cette communication, je lui avouai franchement que je croyais que ce poste était dû à M. Manheut, ou qu'il aurait dû m'être offert; que Monseigneur aurait du au moins me prévenir de ses intentions, me consulter, etc., enfin je lui avouai que je le plaignais et que sa position était fâcheuse etc.; que si j'avais eu quelque ambition j'aurais pu faire cette communication. Vous savez vous même, mon cher Monsieur, que ce fut à moi que tous les amis de feu Monsieur Moni vinrent faire leur compliment de condoléance.

Enfin les marguilliers me firent l'honneur de me nommer d'un comité pour conduire les tristes funérailles de leur Curé, je m'en acquittai de mon mieux, mais que de bainer je soulevai! dès lors il ne s'agissait plus que de me faire quitter le poste; on s'en vanta publiquement, et M. Gomez Sabatier à Pensacola vint répéter ce qu'on a dit devant eux, et ce qu'on leur en a dit à eux mêmes. Il y a là une horrible histoire. Je me tairai. Mon devoir est de me justifier et non d'accuser qui que ce soit. Si je suis un jour forcé de publier un mémoire justificatif je produirai bien d'autres faits et d'autres preuves, et je mettrai en regard ceux qui ne rougissent point aujourd'hui de jouer le rôle infâme de sycophantes.

Veuillez maintenant à des faits plus sérieux.

1o. Je défie qui que ce soit de soutenir et de prouver, que j'ai jamais manifesté le moindre désir d'être Curé de la N. Orléans.

2o. Je déclare devant Dieu n'avoir jamais directement ni indirectement, autorisé aucune démarche à cet effet.

3o. Je n'ai jamais sollicité aucun de MM. les Marguilliers.

4o. Il y a plus des trois quarts des Marguilliers à qui je n'ai point adressé la parole depuis la maladie de M. Moni.

5o. Lorsque quelques M. rguilliers, et je crois que je ne pourrais en compter que deux, se sont rendus chez moi, cela n'a été que pour y rencontrer soit M. Wm. Duplessis, ou M. H. Davis, l'un mon élève dans l'année 1830 et l'autre mon ami intime depuis 22 ans. Je déclare en outre que ni à l'un ni à l'autre de ces deux amis, je n'ai jamais exprimé le moindre désir d'être Curé de la N. Orléans, qu'ils ne m'ont jamais offert leurs services, &c. &c. &c., et qu'il n'a jamais été question d'aucune affaire de ce genre entre nous. M. H. Davis n'a pas même assisté aux séances des Marguilliers qui ont eu lieu depuis la nomination de M. Et